



Schneuwly André, Garghentini Python Giovanna, Meyer Loetscher Anne, Badoud Antoinette, Girard Raoul, Aebischer Susanne, Roth Pasquier Marie-France, Thalmann-Bolz Katharina, Gapany Johanna, de Weck Antoinette

Créer un fonds incitatif pour réaliser la stratégie "Je participe! - I mache mit!"

Cosignataires : 22

Réception au SGC : 13.09.18

Transmission au CE : *19.09.18

Dépôt et développement

Lors de la 3^e journée « Je participe! – I mache mit!», qui s’est déroulée en novembre 2017, a eu lieu une présentation de la stratégie et du Plan d’action avec les perspectives 2030 de la politique de l’enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg.

Avec cette stratégie et ce plan d’action, le canton de Fribourg continue à se démarquer positivement dans ce domaine. En effet, sa loi sur l’enfance et la jeunesse (LEJ), adoptée par le Grand Conseil en 2006, a déjà été jugée exemplaire par l’UNICEF.

Cette stratégie s’avère nécessaire, car avec 95 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 25 ans, le canton de Fribourg est un des plus jeunes de Suisse. Elle a été développée sur la base de la Convention de l’ONU relative aux droits de l’enfant, sur l’article 34 de la Constitution fribourgeoise et sur la LEJ, en tenant compte des demandes et recommandations exprimées par les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Cette stratégie présente trois objectifs et neuf domaines d’action mis en place lors des trois journées « Je participe! – I mache mit! », avec le soutien d’un comité de pilotage et de l’équipe du Service de l’enfance et de la jeunesse.

La stratégie, adoptée par le Conseil d’Etat, veut « renforcer les structures existantes, mettre en place des projets innovants, combler des lacunes et que la politique de l’enfance et de la jeunesse soit ancrée plus solidement et plus durablement dans le paysage socio-politique fribourgeois ». Dans le plan d’action découlant de cette stratégie, 73 mesures sont définies et doivent être mises en œuvre par les communes ou districts entre 2018 et 2021.

Or, quels sont les moyens financiers pour réaliser cette stratégie et ce plan d’action innovants et ambitieux ? Outre les forces de travail, le bureau de promotion des enfants et des jeunes a à disposition un budget de 170 000 francs, dont 100 000 francs sont déjà attribués à des financements. Il reste donc à disposition des communes 70 000 francs, ce qui est bien insuffisant pour un canton qui compte sept districts et 137 communes.

Une telle politique a besoin de soutiens financiers bien plus importants. C’est pourquoi, nous demandons au Conseil d’Etat de créer un fonds d’incitation avec un montant de 500 000 francs pour une période de trois ans (2019-2021), pour la réalisation de la stratégie et du plan d’action « Je participe! – I mache mit! », afin que le canton de Fribourg puisse mettre en œuvre la politique décidée par, pour et avec les jeunes du canton.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d’Etat (5 mois).